

Rapport annuel de gestion 2003-2004

Conseil de la famille et de l'enfance



Conseil de la famille
et de l'enfance

Québec



Rapport annuel de gestion
2003-2004

Conseil de la famille et de l'enfance



Le contenu de cette publication a été rédigé
par le Conseil de la famille et de l'enfance

CONSEIL DE LA FAMILLE ET DE L'ENFANCE

900, boulevard René-Lévesque Est
Place Québec, 8^e étage, bureau 800
Québec (Québec) G1R 6B5

Téléphone: (418) 646-7678

Sans frais: 1 877 221-7024

Télécopieur: (418) 643-9832

Courrier électronique: conseil.famille.enfance @ cfe.gouv.qc.ca

Une version électronique est disponible sur le site Internet du Conseil au :
www.cfe.gouv.qc.ca

Cette édition a été produite en collaboration avec
Les Publications du Québec
1500 D, rue Jean-Talon Nord
Sainte-Foy (Québec)
G1N 2E5

Dépôt légal – 2004
Bibliothèque nationale du Québec
Bibliothèque nationale du Canada
ISBN: 2-550-43311-4
ISSN: 1711-1617

© Gouvernement du Québec, 2004

Tous droits réservés pour tous pays.

La reproduction par quelque procédé que ce soit et la traduction même partielle,
sont interdites sans l'autorisation du Conseil de la famille et de l'enfance.

Québec, le 30 août 2004

Monsieur Michel Bissonnet
Président de l'Assemblée Nationale
Hôtel du Parlement
Québec (Québec) G1R 1A3

Monsieur le Président,

Conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, j'ai l'honneur de vous transmettre le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice financier se terminant le 31 mars 2004.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes sentiments distingués.

Le ministre de l'Emploi, de la Solidarité
sociale et de la Famille,

Claude Béchard

Québec, le 27 août 2004

Monsieur Claude Béchard
Ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, et
Ministre responsable des régions du Bas-Saint-Laurent et de la Côte-Nord
Ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille
425, rue Saint-Amable, 4^e étage
Québec (Québec) G1R 4Z1

Monsieur le Ministre,

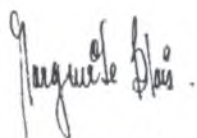
Il me fait plaisir de vous transmettre, conformément à l'article 24 de la Loi sur l'administration publique, le Rapport annuel de gestion du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice s'étant terminé au 31 mars 2004. Ce Rapport rend compte des réalisations du Conseil en fonction des orientations qu'il s'est données en vertu de sa Planification stratégique 2002-2005.

En cours d'année, M^{me} Nicole Boily a terminé son mandat de cinq ans à la présidence du Conseil. J'ai eu le privilège, par la suite, d'être nommée à cette fonction le 5 novembre 2003 et en poste à compter du 15 décembre suivant. L'année 2003-2004, qui marquait le 15^e anniversaire du Conseil, a été soulignée par un programme d'activités intenses et variées et a requis de la part de ses membres et du personnel une motivation constante pour la cause des familles et des enfants. Conformément aux orientations qu'il a prises, le Conseil a veillé à améliorer ses processus de travail, a produit des publications de qualité et a suscité des débats prospectifs autour de phénomènes touchant les familles et les enfants.

Réaffirmer la responsabilité collective que le Québec doit entretenir envers les familles et ses enfants et favoriser l'expression de celles-ci et de leurs représentants sont toujours les orientations privilégiées du Conseil de la famille et de l'enfance, en conformité avec sa mission. En cela, il a exercé son rôle de mobilisateur et d'aviseur. L'année qui se profile continue d'être fertile en événements et en productions qui canalisent déjà les énergies des membres et du personnel du Conseil. Notre objectif demeure de contribuer aux avancées de la politique familiale et, nous l'espérons, au progrès de la qualité de vie des familles québécoises, condition essentielle pour l'équilibre d'une société stable et harmonieuse.

Veillez recevoir, Monsieur le Ministre, l'assurance de la collaboration de tous les membres du Conseil, et l'expression de mes sentiments distingués.

La présidente,

A handwritten signature in dark ink, appearing to read 'Marguerite Blais'.

Marguerite Blais

DÉCLARATION DE LA PRÉSIDENTE

Les informations contenues dans le présent Rapport annuel de gestion relèvent de ma responsabilité. Celle-ci porte sur la fiabilité des données contenues dans le Rapport et des contrôles afférents.

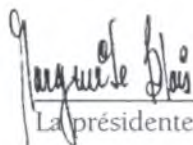
Le Rapport annuel de gestion 2003-2004 du Conseil de la famille et de l'enfance :

- décrit fidèlement la mission, les mandats, les valeurs et les orientations stratégiques du Conseil;
- présente les objectifs et les résultats atteints;
- présente des données exactes et fiables.

Conformément aux attentes exprimées par les parlementaires et suite aux recommandations du Secrétariat du Conseil du trésor indiquées dans le *Document de soutien à la préparation du rapport annuel de gestion 2003-2004*, la partie du présent Rapport portant sur la présentation du Conseil a été allégée. Le lecteur qui souhaiterait en savoir davantage sur la mission, l'historique et la structure du Conseil peut consulter le site Internet : www.cfe.gouv.qc.ca.

Je déclare que les données contenues dans le présent Rapport annuel de gestion ainsi que les contrôles afférents à ces données sont fiables et qu'elles correspondent à la situation telle qu'elle se présentait le 31 mars 2004.

Au-delà de son allure administrative, je souhaite que ce document reflète les préoccupations, la générosité et l'engagement des membres et le travail soigné du personnel du Conseil que je remercie expressément.



La présidente du Conseil de la famille et de l'enfance

Québec, le 27 août 2004

Table des matières

Déclaration de la présidente.	VII
1. Le Conseil de la famille et de l'enfance	1
1.1 La mission du Conseil	1
1.2 Les membres.	1
1.3 Le fonctionnement	3
1.4 Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance.	4
1.4.1 Les ressources humaines	4
1.4.2 Les ressources financières.	4
1.4.3 Les ressources matérielles et informatiques	5
2. Les orientations stratégiques et les priorités	7
2.1 Éléments contextuels.	7
2.2 Les enjeux d'avenir	8
2.3 Trois orientations stratégiques pour la période de 2002-2005	8
3. Les principales réalisations du Conseil de la famille et de l'enfance en 2003-2004, en regard de la planification stratégique 2002-2005	9
3.1 Développer et proposer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants (Orientation 1)	9
3.1.1 Produire le Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants (objectif 1)	10
3.1.2 Développer des activités de vigilance et produire des Avis et des Mémoires (objectifs 2 et 3)	10
3.1.3 Intervenir dans les grands débats de société et sur la place publique (objectif 4)	11
3.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat (Orientation 2)	12
3.2.1 Procéder à des consultations lors de la préparation de chaque Rapport, Avis, Mémoire, etc. (objectif 1).	12
3.2.2 Assurer des liens avec les différents organismes gouvernementaux, en particulier le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (objectif 2).	12
3.2.3 Assurer des liens avec les organismes communautaires famille et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants (objectif 3)	13
3.2.4 Assurer des liens avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille (objectif 4)	13

3.3	Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance (Orientation 3)	14
3.3.1	Mettre en application le plan de communication et assurer le suivi des Avis et des Rapports (objectifs 1 et 2)	14
3.3.2	Assurer une présence aux diverses manifestations et activités du domaine familial (objectif 3).	15
3.3.3	Accentuer l'accessibilité du Centre de documentation (objectif 4)	16
4.	Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives	17
4.1	La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels.	17
4.2	L'éthique et la déontologie	17
	Annexes	19
	Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance	19

1. Le Conseil de la famille et de l'enfance

1.1 La mission du Conseil

Le Conseil de la famille est un organisme consultatif régi par une loi adoptée en 1988 par l'Assemblée nationale. En 1997, par le biais de modifications législatives, il devient le Conseil de la famille et de l'enfance, son mandat est élargi et le nombre de ses membres est augmenté à quinze.

Constitué sur la base de la reconnaissance par l'État de l'importance de la famille et du rôle des parents, le Conseil représente la manifestation de la volonté du gouvernement du Québec de favoriser l'expression des familles et de leurs représentants; celle des milieux et des institutions concernés par les questions relatives à la famille et à l'enfance.

La principale tâche du Conseil de la famille et de l'enfance consiste à conseiller le Ministre et l'ensemble du gouvernement au regard de la famille et de l'enfance et à développer une vision prospective de la famille. Consultations, études et recherches, production d'Avis et de Rapports, communications et information marquent ses principales activités.

Dans l'exercice de ses fonctions, il peut :

- solliciter des opinions, recevoir et entendre les requêtes et les suggestions de personnes et de groupes sur toute question relative à la famille et à l'enfance;
- saisir le Ministre sous forme d'Avis de toute question relative à la famille et à l'enfance qui mérite l'attention ou une action du gouvernement et lui soumettre ses recommandations;
- effectuer ou faire effectuer les études et les recherches qu'il juge utiles ou nécessaires à l'exercice de ses fonctions;
- fournir de l'information au public sur tout Avis ou Rapport qu'il a transmis au Ministre et que celui-ci a rendu public.

De plus, le Conseil de la famille et de l'enfance doit produire à chaque année un Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants, à la manière d'une vigie permanente. La préparation de ce Rapport est devenue une activité majeure pour le Conseil.

1.2 Les membres

Le Conseil de la famille et de l'enfance est formé de quinze membres nommés parmi des personnes ancrées dans la vie sociale et économique du Québec et susceptibles de contribuer à l'étude et à la solution de toute question relative à la famille et à l'enfance. Provenant d'une diversité de milieux, de régions et de domaines d'activités, ils sont nommés par le gouvernement sur la recommandation

du Ministre, après consultation auprès des associations et des groupes voués aux intérêts des familles et des enfants et des milieux et des institutions concernés par les questions d'intérêt familial. La durée régulière du mandat des membres du Conseil est de trois ans, excepté pour celui de la présidence qui est de cinq ans. Leur mandat peut être renouvelé, consécutivement, une seule fois.

Au 31 mars 2004, le Conseil est composé des membres suivants (deux postes sont à pourvoir suite à des démissions):

M^{me} Marguerite Blais (mandat 2003-2008) est la présidente du Conseil de la famille et de l'enfance. Résidente de Montréal, elle était, avant sa nomination, Directrice générale de la Fondation du maire de Montréal pour la jeunesse.

M^{me} Suzanne Amiot (2^{ème} mandat 2002-2005) est résidente de Montréal. Elle est vice-présidente de la Fédération des travailleurs et des travailleuses du Québec.

M. François Blain (mandat 2000-2003) est le vice-président du Conseil de la famille et de l'enfance. Résident de Boucherville, il est responsable du projet *Familles, écoles et communauté, réussir ensemble* à la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation.

M^{me} Louise Chabot (mandat 2002-2004) est résidente de Cap-de-la-Madeleine. Elle est vice-présidente de la Centrale des syndicats du Québec. Elle est responsable, entre autres, des dossiers de la petite enfance, de l'équité salariale, de la santé et des services sociaux ainsi que de l'action politique.

M^{me} Suzanne Couture (2^e mandat 2002-2005) habite Val-d'Or où elle est conseillère municipale.

M. Ali Daher (mandat 2002-2003) réside à Brossard, il est directeur de l'école l'Académie IBN SINA et chercheur.

M^{me} Catrin Kronström (mandat 2001-2004) est avocate à Desjardins-Sécurité financière. Elle habite Lévis.

M^{me} Huguette Labrecque (2^e mandat 2001-2004) habite Saint-Jean-Christophe et est agente de pastorale du diocèse de Québec. Elle a été la présidente provinciale de l'Association féminine d'éducation et d'action sociale.

M^{me} Suzelle Mongrain (2^e mandat 2000-2003) habite Trois-Rivières où elle est la coordonnatrice de la Maison de la famille de Trois-Rivières.

M^{me} Claudette Pitre-Robin (2^e mandat 2001-2004) habite Boucherville et est la directrice du Regroupement des Centres de la petite enfance de la Montérégie.

M. Gilles Prud'Homme (2^e mandat 2002-2005) habite Montréal. Il est le directeur général d'Entraide pour hommes de Montréal.

M^{me} Josée Roy (mandat 2002-2005) est adjointe au Comité exécutif de la CSN. Elle a la responsabilité des dossiers de développement et défense des services publics, des politiques à caractère social et des droits en général. Elle est résidente de Montréal.

La sous-ministre adjointe aux politiques familiales du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, M^{me} Micheline Gamache assiste aux réunions du Conseil à titre de membre désignée par le Ministre, sans droit de

vote. La secrétaire générale du Conseil, M^{me} Isabelle Bitauveau y assiste également, sans droit de vote.

1.3 Le fonctionnement

Les activités menées par le Conseil reflètent les fonctions que lui a confiées le Législateur. Le Conseil donne son avis au Ministre sur toute question ou projet relatif à la famille et à l'enfance qu'il lui soumet. Tous les Avis du Conseil sont transmis au Ministre et sont, par la suite, rendus publics dans un délai d'au plus 60 jours.

Pour réaliser ses mandats, le Conseil compte sur l'apport de ses membres qui sont issus de plusieurs régions du Québec et de provenances diversifiées quant à leur expertise et à leur domaine d'activités. La présidente assume à temps plein la direction du Conseil, elle dirige les réunions et assume le rôle de porte-parole officielle du Conseil. Elle est également responsable d'assurer la liaison entre le Conseil et le Ministre responsable de la famille. Les membres conviennent des orientations quant au contenu des travaux. La majorité d'entre eux participent à des comités de travail pour les consultations et l'élaboration des différents Avis et Rapports. Ils peuvent s'adjoindre, s'il y a lieu, des collaborateurs de l'extérieur pour l'étude de questions particulières. Ils approuvent enfin les textes et les recommandations.

En 2003-2004, le Conseil a tenu sept rencontres régulières : le 8 mai 2003 (96^e réunion), le 12 juin 2003 (97^e), le 29 août 2003 (98^e), le 2 octobre 2003 (99^e), le 11 décembre 2003 (100^e), le 22 janvier 2004 (101^e) et le 4 mars 2004 (102^e). La réunion prévue le 6 novembre a été annulée en raison de la tenue du Forum sur le soutien économique aux familles qui a eu lieu le 13 novembre 2003.

Pour réaliser son mandat, le Conseil s'appuie sur un secrétariat permanent constitué de dix personnes issues de la fonction publique. La secrétaire générale, sous l'autorité de la présidente administre le personnel, le budget et les ressources matérielles et informatiques. Le Conseil s'appuie également, pour la réalisation d'une partie de ses activités, sur la collaboration ponctuelle de chercheurs et de consultants à qui on confie des mandats.

Le Conseil développe des partenariats, en premier lieu avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, mais aussi avec d'autres Conseils, des organismes gouvernementaux et des réseaux publics, avec des associations professionnelles et communautaires, des groupes de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille et l'enfance.

Les principaux récipiendaires des travaux du Conseil sont le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et la ministre déléguée à la famille. Il est cependant manifeste que les fonctions prévues dans cette même loi élargissent le champ d'action du Conseil. Étant donné la diversité et le nombre de secteurs décisionnels ayant une incidence sur la vie quotidienne des familles – que ce soit dans le domaine économique et social, ceux de la santé, de l'éducation, de l'environnement, de la consommation, du logement et du développement –, tout le gouvernement et ses réseaux d'interventions sont visés par les activités du Conseil. Il s'adresse également aux groupes relais d'influence, aux leaders d'opinion ainsi qu'aux grands acteurs sociaux pour les amener à rechercher des pistes d'amélioration des conditions de vie des familles et des enfants.

1.4 Les ressources du Conseil de la famille et de l'enfance

Pour l'administration de ses ressources, le Conseil bénéficie d'une entente de services avec le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Cette entente prévoit un soutien en matière de communication, de gestion des ressources humaines, financières, matérielles et informatiques ainsi que pour la gestion des documents administratifs et la vérification interne.

1.4.1 Les ressources humaines

L'effectif autorisé du Conseil est, outre le poste de Présidente, de dix personnes en équivalent temps complet (ETC). Au 31 mars 2004, il se répartit comme suit :

Emplois réguliers au 31 mars 2004

Hors cadre (Présidente)	1
Cadre	1
Professionnels (7 dont 1 en libération syndicale)	6
Technicienne en documentation	1
Secrétaire principale/assume le rôle de technicienne administrative	1
Agente de secrétariat	1

Au cours de l'année, malgré quelques mouvements de départ et d'embauche de personnel, la qualité des travaux et la stabilité acquise, au fil du temps, s'est maintenue. Compte tenu de cette dynamique, le recours à des ressources contractuelles s'est avéré efficient, du fait de leur expérience et de leur connaissance des travaux du Conseil.

Il existe une grande collaboration au sein du personnel. De nouvelles méthodes de travail ont été implantées permettant à l'équipe et plus particulièrement au personnel professionnel de travailler davantage de manière transversale. Ainsi, il bénéficie d'un meilleur soutien tout en partageant une panoplie d'information et de connaissances.

Le Conseil veille à favoriser le développement de la formation de son équipe. Les activités de formation du personnel se situent principalement dans le cadre de participation à des colloques ou à des conférences portant sur la famille et l'enfance. Par ailleurs, le personnel a accès à des formations visant le développement des compétences ou le développement de carrière. Enfin, certaines activités de formation visent le perfectionnement dans l'utilisation de logiciels informatiques.

1.4.2 Les ressources financières

Sur le plan financier, le budget du Conseil de la famille et de l'enfance pour l'exercice 2003-2004 est compris dans le portefeuille du programme 4 (C.R. 8100) du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille. Les processus de suivis de l'utilisation des ressources financières sont en cours de révision, avec le soutien du ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille et de nouveaux outils de suivis sont en élaboration.

Les dépenses réelles pour les exercices 2002-2003 et 2003-2004

Catégories	Crédits votés	Dépenses réelles 2003-2004 (000\$)	Dépenses réelles 2002-2003 (000\$)
Rémunération	744,5	743,9 ¹	684,1
Fonctionnement	277,8	256,1 ²	266,6
Fonds de transfert	2,0	2,0	2,0
Immobilisation	8,0	8,0	8,0
Total	1032,3	1009,9	960,1
Effectif total autorisé		10	10

1. Les postes vacants au Conseil ont été comblés en 2003-2004.

2. Ces montants incluent une enveloppe de 25 000 \$ accordés par la ministre pour contribuer à l'organisation du Forum sur le soutien économique aux familles du 13 novembre 2003.

1.4.3 Les ressources matérielles et informatiques

Le Conseil est logé au 900, boulevard René-Lévesque Est, Place Québec, bureau 800, 8^e étage, à Québec et dispose également d'un bureau au 600, rue Fullum à Montréal. Le renouvellement de son équipement informatique effectué de 2001 à 2003 a été complété en 2003-2004 par l'acquisition d'un ordinateur portable.

2. Les orientations stratégiques et les priorités

Le Conseil de la famille et de l'enfance s'est doté d'une Planification stratégique pour la période 2002-2005. Ce plan énonce le mandat du Conseil, le contexte et les enjeux qui façonnent son environnement ainsi que les orientations, les axes d'intervention et les objectifs retenus pour guider ses actions au cours des années. En voici les grandes lignes.

2.1 Éléments contextuels

Le Conseil examine avec une attention soutenue la situation des familles contemporaines, caractérisées par la diversité de leurs structures et la mouvance des trajectoires conjugales et familiales. Les cycles de vie s'allongent et l'on observe que les épisodes de vie conjugale et parentale ne suivent pas toujours un itinéraire linéaire mais parfois se succèdent et s'entrecoupent. Il porte aussi un intérêt constant à l'égard de l'enfance, à la fois comme maillon ultime des lignées générationnelles, mais aussi comme âge de la vie. Il observe l'évolution des rôles des membres de la famille et des rapports entre les parents et les enfants, marquée à la fois de changement et de continuité.

Le Conseil adopte une vision large et intégratrice des besoins des familles et porte un regard vigilant sur le contexte social dans lequel elles évoluent. Ainsi, il s'intéresse au monde du travail, au cadre législatif, aux relations avec les réseaux institutionnels, comme ceux de la santé ou de l'éducation, à l'organisation sociale, aux services de proximité ou aux organismes d'aide aux familles.

Animé par la conviction des forces et des ressources qui résident dans la famille et du rôle primordial qu'elle joue dans l'édification d'une société stable et harmonieuse, le Conseil a à cœur de contribuer au développement, à la qualité de vie et à l'épanouissement des familles.

Il observe l'évolution socio-démographique et les réalités vécues par les jeunes et cherche à favoriser une prise de conscience des facteurs qui peuvent influencer la réalisation du désir d'enfant. Il prend en compte la participation active des pères et des mères d'aujourd'hui au marché du travail. Il contribue à développer une sensibilité sociale plus grande envers les conditions de vie des parents, particulièrement des mères, mais aussi des pères d'aujourd'hui, confrontés aux exigences concurrentes de la famille, de l'éducation des enfants et parfois du soutien à l'égard des parents vieillissants, des obligations du marché du travail ou de la participation sociale, d'où l'enjeu prioritaire entre tous de l'adaptation de la société entière aux responsabilités familiales.

Le Conseil considère toujours très préoccupante la situation économique difficile de nombreuses familles, spécialement celles qui ont de jeunes enfants et les familles monoparentales. En cette matière comme en d'autres, les enjeux

résident dans l'équilibre à trouver entre universalité de l'aide et l'aide ciblée, entre le développement de services et l'aide financière directe pour les parents et les enfants.

Les éléments de cette toile de fond guident le Conseil pour l'élaboration de ses problématiques et la préparation de ses recommandations. À cela s'ajoute sa situation d'observateur privilégié, pour accompagner le développement de la politique familiale.

2.2 Les enjeux d'avenir

Le Conseil doit faire face à un certain nombre d'enjeux dans la réalisation de son mandat. Se situant à la jonction de milieux divers et complexes qui ont une incidence sur la vie des familles, il contribue à créer des liens entre les acteurs de la politique familiale et les institutions, les milieux associatifs, professionnels et décisionnels qui sont en interaction avec les familles. Cet environnement est pris en compte dans un contexte de ressources limitées, de processus de travail qui demandent du temps pour l'approfondissement des données, et de défi pour occuper une place spécifique, crédible et autorisée parmi les réseaux d'influence, de recherche et des mouvements d'opinion.

Dans cet environnement complexe, le Conseil tient à prendre sa place comme acteur et partenaire de premier plan dans la zone d'influence des secteurs qui ont un impact sur la vie des familles. Pour ce faire, il s'attache à produire des études, des avis et des rapports rigoureux et crédibles, mais accessibles, concrets, soutenus par des consultations et fondés sur les recherches pertinentes les plus récentes. Il assure une présence assidue dans les milieux associatifs, professionnels et décisionnels. Il travaille à dégager une vision inspirante et réaliste de soutien multisectoriel aux parents et aux enfants et à innover dans ses processus de consultation, de communication et d'élaboration d'avis ou de rapports.

Son mandat lui permet, par ailleurs, d'innover grâce à son autonomie et d'agir avec souplesse pour être présent aux événements. Également, il développe les aspects évaluatifs et prospectifs des réalités familiales et des programmes gouvernementaux qui sont destinés aux parents et aux enfants.

2.3 Trois orientations stratégiques pour la période de 2002-2005

Trois grandes orientations ont été retenues en conséquence pour la période 2002 à 2005 :

- Développer et proposer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants;
- Poursuivre et identifier la pratique de la consultation et du partenariat;
- Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance.

3. Les principales réalisations du Conseil de la famille et de l'enfance en 2003-2004, en regard de la planification stratégique 2002-2005

3.1 Développer et proposer une vision prospective de la famille et du soutien à accorder à la famille et aux enfants (Orientation 1)

- Objectif 1
 - Fournir au ministre des points de repère en produisant un rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants.
- Objectif 2
 - Développer des activités de vigilance autour de cinq domaines :
 - la politique familiale d'ensemble
 - l'organisation du monde du travail
 - le soutien économique et la fiscalité des familles
 - le droit et les aspects juridiques de la famille, les droits de la personne et de la jeunesse
 - les milieux de vie et les services aux familles et aux parents
- Objectif 3
 - produire des Avis demandés par le ministre
 - produire des Avis au ministre à l'initiative du Conseil
 - produire des Mémoires et tout autre commentaire relié à l'actualité aux autres ministres, à l'initiative du Conseil
 - maintenir et améliorer la qualité des analyses et des recommandations
- Objectif 4
 - Intervenir dans les grands débats de société et sur la place publique

Productions du Conseil de la famille et de l'enfance en 2003-2004

Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants	1	Objectif 1
Avis demandés par le ministre	2	Objectifs 2 et 3
Mémoire	1	Objectifs 2 et 3
Études et recherche	1	Objectifs 2 et 3
Forum public	1	Objectif 4
Guide du participant au Forum	1	Objectifs 2 et 3

3.1.1 Produire le Rapport annuel sur la situation et les besoins des familles et des enfants (objectif 1)

Un comité de travail des membres du Conseil a préparé le rapport 2003-2004 sur la situation et les besoins des familles et des enfants. Élaboré à partir de consultations auprès des parents, des intervenants et des jeunes, ce Rapport intitulé ***Les parents au quotidien*** vise à mieux faire connaître les conditions de vie des familles, leurs aspirations, leurs besoins et, parfois, leurs difficultés. Le Conseil s'est aussi attardé à examiner l'environnement des familles afin d'évaluer l'adéquation entre les services mis en place par la collectivité et leurs besoins effectifs. Déposé au Ministre et à l'Assemblée nationale en mars 2004, il a bénéficié d'un lancement public le 6 avril 2004.

3.1.2 Développer des activités de vigilance et produire des Avis et des Mémoires (objectifs 2 et 3)

Le Conseil a rendu public en juin 2003 l'Avis intitulé ***L'allègement du processus judiciaire en matière familiale, Mieux soutenir les parents et les enfants lors des contentieux familiaux.***

Cet Avis, élaboré à la suite d'une demande de la ministre de la Famille et de l'Enfance, met l'accent sur la nécessité d'évaluer les réalités vécues par les familles qui ont recours aux tribunaux dans le but de régler les situations conflictuelles qui opposent leurs membres, notamment lors d'une séparation ou d'un divorce. À la suite des recherches et des consultations menées dans ce dossier complexe, le Conseil croit que tous les moyens doivent être utilisés afin d'inciter les membres de la famille concernée à cheminer avec l'aide mise à leur disposition vers des solutions à leurs problèmes. Il est d'avis que la réduction du nombre d'instances relevant de diverses juridictions appelées à intervenir successivement dans les dossiers et une utilisation accrue des modes non judiciaires de résolution des litiges offrent des avenues avantageuses pour les familles.

À la suite d'une demande initiée par M^{me} Goupil, alors ministre de la Famille et de l'Enfance et réitérée par M. Béchar, ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, le Conseil a préparé, au cours de l'année 2003-2004, un Avis intitulé ***Vieillesse et santé fragile: Un choc pour la famille?*** Déposé au Ministre le 10 mars, l'Avis a été rendu public le 11 mai 2004.

Cet Avis cherche à mettre en évidence le rôle essentiel des familles dans l'aide dispensée aux personnes âgées dont la santé devient précaire et les facteurs qui influencent leur capacité à remplir ce rôle. Au terme des recherches et des consultations menées dans ce dossier complexe, le Conseil estime que le vieillissement de la population vient bouleverser le partage des rôles entre l'État et la famille ainsi que le modèle de politiques sociales établi.

Dans le cadre de la consultation sur les services de garde initiée par le ministre de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille, le Conseil a tenu à s'exprimer sur la nécessité de poursuivre le développement de ce volet important de la politique familiale.

Il a préparé en conséquence un Mémoire intitulé ***Parfaire un réseau de services de garde...essentiels au bien-être des enfants et des parents.*** Préalablement déposé aux ministres responsables de la Famille, ce Mémoire a été rendu public le 3 septembre 2003. Le Conseil y réaffirme sa conviction que le réseau de services de garde constitue un joyau de notre organisation sociale et

communautaire et une pièce maîtresse de la politique familiale, qui doit être conservé et développé dans une perspective de long terme. Le mémoire comprend sept recommandations au gouvernement, visant à bonifier un réseau que le Conseil juge essentiel.

Depuis 1990, le Conseil met en évidence la nécessité de se pencher sur la difficile conciliation entre les responsabilités familiales à l'égard des enfants, des proches et des parents plus âgés et celles de l'organisation du travail. Les préoccupations du Conseil sont exprimées dans un Avis intitulé *Les parents et les normes du travail* (1990), puis dans l'Avis *Famille et travail, deux mondes à concilier*, paru en 1999. Pour contribuer aux discussions préparatoires à la révision de la Loi sur les normes du travail, il avait présenté un mémoire intitulé *Des réformes nécessaires pour le mieux être des familles* (2002). Il a aussi mené, conjointement avec l'Ordre des conseillers en ressources humaines et en relations industrielles, une enquête intitulée *La détermination et la gestion des problèmes de conciliation travail-famille en milieu de travail* (2001). Pour poursuivre la réflexion sur ce thème qui demeure plus que jamais d'actualité, le Conseil a produit en septembre 2003 les résultats d'une recherche exploratoire intitulée **Famille-travail, comment conciliez-vous?** Il a, cette fois, examiné la façon dont, concrètement, six entreprises gèrent au quotidien les problèmes de conciliation famille-travail de personnes qu'elles emploient. Les résultats confirment certains constats quant aux avantages des mesures facilitant la conciliation entre responsabilités professionnelles, familiales et personnelles, mais soulèvent aussi des questions nouvelles. Dans le but d'offrir un accès le plus large possible aux données, le Conseil de la famille et de l'enfance a choisi de publier non seulement le rapport de recherche, mais aussi les six fiches qui contiennent les informations recueillies dans chaque entreprise.

3.1.3 Intervenir dans les grands débats de société et sur la place publique (objectif 4)

En continuité avec son Mémoire *Prévenir la pauvreté et lutter contre elle dans une vision d'ensemble qui mise sur la famille* et avec celui sur le projet gouvernemental de lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale *Un pas de plus pour lutter contre la pauvreté des familles*, le Conseil a poursuivi ses réflexions sur le thème de la situation économique des familles et a cherché, au cours de l'année 2003-2004 à stimuler les débats autour de ces questions. Le 15^e anniversaire du Conseil fut l'occasion de proposer un événement public sur ce thème. Ainsi, le 13 novembre 2003 le Forum *Soutien économique aux familles, Oui, mais comment?* a réuni près de 200 personnes, en provenance principalement des milieux communautaires, universitaires et gouvernementaux. Les discussions ont porté sur la fiscalité, le soutien financier et les mesures et services dédiés aux familles ayant des enfants à charge, que ceux-ci soient d'âge mineur ou de jeunes adultes. Le cahier du participant produit par le Conseil comportait une section documentaire « **Le soutien économique aux familles...quelques données** » qui a suscité un tel intérêt que le Conseil a choisi de le rendre accessible sur son site Internet, sans attendre la publication des Actes du Forum qui est prévue pour la rentrée 2004.

3.2 Poursuivre et intensifier la pratique de la consultation et du partenariat (Orientation 2)

3.2.1 Procéder à des consultations lors de la préparation de chaque Rapport, Avis, Mémoire, etc. (objectif 1)

Le Conseil se fait un point d'honneur de procéder à une consultation pour chacune de ses productions. Bien que son ampleur ou que son appareillage scientifique puisse varier d'un travail à un autre, le Conseil l'identifie toujours lors de ses publications. L'élaboration de certaines études ou de mémoires peut requérir l'apport d'experts, de chercheurs ou de spécialistes. Cependant, le Conseil, par ses publications, se montre toujours attentif à faire entendre aussi le point de vue des familles elles-mêmes. C'est ainsi par exemple que les rapports sur la situation et les besoins des familles portent toujours l'empreinte de l'expression des familles, recueillie dans diverses régions du Québec, lors de rencontres avec les parents, les intervenants et les représentants d'organismes qui les côtoient. Pour préparer son Rapport annuel 2003-2004 *Les parents au quotidien*, le Conseil a organisé, en avril et mai 2003, des consultations publiques dans quatre régions de la province : la grande région métropolitaine, Lanaudière, Québec-Chaudières-Appalaches et la Gaspésie. Il a produit un guide de consultation à l'intention des participants.

3.2.2 Assurer des liens avec les différents organismes gouvernementaux, en particulier le ministère de l'Emploi, de la Solidarité sociale et de la Famille (objectif 2)

Au cours de l'année 2003-2004, le Conseil a participé au réseau des répondants ministériels à la politique familiale. Des travaux conjoints ont aussi été poursuivis, avec la Direction de la recherche, de l'évaluation et de la statistique du volet famille du Ministère dans le cadre d'une recherche portant sur les mesures de conciliation famille-travail dans les PME du Québec. Le Conseil a contribué à toutes les phases de ce projet. Il collabore aussi régulièrement, sur une base formelle ou informelle, à des échanges d'informations avec les directeurs et directrices du Ministère et avec les professionnels chargés du développement des dossiers et des recherches.

C'est également avec d'autres Conseils consultatifs que des échanges et des collaborations se sont produits au cours de l'année. Le Conseil est en lien avec le Conseil supérieur de l'éducation pour les suites à l'Avis *Pour une plus grande complicité entre les familles et les écoles* (2001). De plus, des échanges se poursuivent entre présidents et gestionnaires de plusieurs Conseils, pour partager les défis administratifs inhérents aux petits organismes gouvernementaux ou induits par le caractère spécifique des mandats des Conseils consultatifs.

Avec plusieurs directions ministérielles ou organismes gouvernementaux et institutionnels, le Conseil a développé des occasions de collaboration sur des projets qui touchent de près ses sujets d'intérêt. À l'invitation de la Direction de la formation générale des adultes du ministère de l'Éducation, le Conseil participe au comité d'orientation et de suivi du programme *Famille, école et communauté, réussir ensemble*. Il est associé avec plusieurs organismes, pour participer au comité de rédaction de la revue *Développement social*, sous l'égide de l'Institut national de la santé publique.

3.2.3 Assurer des liens avec les organismes communautaires famille et les acteurs sociaux préoccupés par les familles et les enfants (objectif 3)

Le Conseil entretient des liens privilégiés avec les organismes communautaires qui représentent les familles et avec d'autres qui interviennent auprès d'elles, institutionnels et communautaires. Ces divers organismes constituent une part importante du réseau de partenaires que le Conseil a constitué au fil du temps. Le Conseil se fait un devoir de participer le plus possible aux activités, colloques, assemblées générales des organismes pour être présent aux événements et recueillir l'expression des besoins des parents. Réciproquement, il invite systématiquement ses partenaires à participer aux événements qu'il organise, à contribuer aux débats qu'il suscite et à nourrir ses réflexions. Dans cet objectif, les productions du Conseil bénéficient d'une large diffusion au sein de ce réseau.

La nomination d'une nouvelle présidente au Conseil de la famille et de l'enfance a fourni une occasion de renouveler des invitations de rencontres et de resserrer les contacts avec les partenaires de ce milieu. La présidente a débuté, dès son arrivée au mois de décembre 2003, une série de rencontres avec des organismes, des partenaires, des représentants de diverses institutions en lien avec les familles ou l'enfance. Plus d'une cinquantaine de groupes ont été rencontrés.

Le Conseil figure dans la revue *Le Familier*, instrument de diffusion de la Fédération québécoise des organismes communautaires famille (FQOCQ) par le biais de deux articles: *Lettre ouverte aux 7,5 millions de québécoises et de québécois* sous la plume de M^{me} Marguerite Blais, présidente du Conseil et *Les parents au quotidien* sous la signature de M^{me} Isabelle Bitadeau, secrétaire générale du Conseil. La présidente rencontre également des représentants des corps intermédiaires du Québec, particulièrement dans le domaine de la conciliation famille-travail pour une plus grande sensibilisation des milieux d'influence et d'opinion.

Le Conseil de la famille et de l'enfance est associé à l'organisation de moments forts dans l'année qui mobilisent les familles ou qui cherchent à valoriser les parents, comme le comité de la *Semaine québécoise des familles* qui se tient chaque année en mai.

À l'invite du Conseil québécois de développement de la recherche sur la famille (CQDRF), lors de son 7^e Symposium (octobre 2003), le Conseil a participé à une rencontre des organismes famille du Québec avec le président de l'Union nationale des associations familiales de France.

3.2.4 Assurer des liens avec les milieux de recherche et de diffusion des connaissances sur la famille (objectif 4)

Le Conseil voit dans sa participation aux instances de recherche sur la famille et les enfants une manière de développer ses connaissances et de faire ressortir les objets de recherche qui sont les plus susceptibles d'éclairer les phénomènes émergents touchant la famille et les enfants.

Au Conseil de développement de la recherche sur la famille du Québec (CDRFQ), le Conseil siège au Conseil d'administration depuis 1990. Voué au transfert des connaissances, le CDRFQ organise aux deux ans un Symposium de recherche qui réunit quelque trois cents participants des milieux des chercheurs, des intervenants des réseaux et du gouvernement ainsi que des organismes communautaires familles (OCF). Dans les années intercalaires des Symposiums, le

CDRFQ organise un colloque axé principalement sur l'application des recherches dans l'intervention.

Le Conseil agit très activement aussi comme membre du comité de gestion et participant aux différents comités du Partenariat de recherche *Familles en mouvance et dynamiques intergénérationnelles* qui reçoit un financement d'équipe du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture (FQRSC). Ce partenariat évolue au travers d'une programmation de recherche et de transfert des connaissances produisant de riches développements que peuvent s'approprier les chercheurs, les gouvernementaux et les communautaires qui font partie du partenariat.

Avec le FQRSC, le Conseil a poursuivi son partenariat pour le financement et l'attribution de subventions de recherche par le biais du programme d'Actions concertées, l'une sur les responsabilités parentales, l'autre sur l'impact du vieillissement. L'année 2003-2004 est la dernière année d'activité de ces Actions concertées.

Ajoutons que le Conseil suit de près les travaux de l'Institut de recherche en politiques publiques, des Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques, de l'Institut Vanier de la famille et du groupe de recherche sur la cohésion sociale à l'Université Western. Dans une perspective plus internationale, il exerce une vigie sur les activités de recherche de la Caisse nationale des allocations familiales et de l'Observatoire national de la pauvreté et de l'exclusion sociale en France, de l'Observatoire européen des affaires familiales et du National Council on Family Relations aux États-Unis.

3.3 Maximiser le rayonnement du Conseil de la famille et de l'enfance (Orientation 3)

Objectifs:

- Faire connaître le Conseil;
- Susciter des débats sur les enjeux relatifs à la situation des familles;
- Devenir une référence incontournable pour les milieux associatifs, de recherche et pour les médias.

Trois axes d'intervention sont poursuivis.

3.3.1 Mettre en application le plan de communication et assurer le suivi des Avis et des Rapports (objectifs 1 et 2)

Communiquer reste le moyen clé pour que les travaux du Conseil soient connus et exercent une influence la plus déterminante possible. Aussi, à l'aide d'un plan de communication, le Conseil a entrepris la révision de ses moyens de communication pour les rendre plus efficaces.

Notamment, la facture du graphisme et du montage des publications a été revue et porte désormais la signature d'une personnalité plus marquée. Le site Internet, toujours en mutation, est considéré comme un site convivial et accessible. Son indice de popularité, calculé à partir de quatre moteurs de recherche les plus utilisés, indique que plus de 100 liens sur des sites externes le désignent comme un site d'intérêt. De plus, les statistiques de fréquentation ont été en augmentation constante tout au cours de l'année.

L'année 2003-2004 a été une occasion de rappeler la place qu'occupe le Conseil depuis sa création il y a quinze ans. Un logo annonçant « 15 ans d'idées et d'actions » a accompagné les productions du Conseil au cours de cette année afin de commémorer cet anniversaire. Une brochure institutionnelle *Une vision ouverte sur l'avenir et sur le monde* a permis de mieux faire connaître les activités du Conseil, tout en situant l'histoire de l'organisme. Elle a été diffusée avec toutes les publications et distribuée lors des sorties publiques.

Les relations avec les médias ont été particulièrement soignées. D'abord, il est devenu fréquent que des journalistes ou des recherchistes fassent appel au Conseil pour des informations de base sur les questions de famille et d'enfance en raison des nombreuses incidences de l'actualité sur la vie familiale. Ensuite, la présidente est souvent sollicitée pour obtenir des points de vue ou des commentaires sur les phénomènes de l'environnement familial. Ajoutons que les lancements des avis ou des travaux du Conseil peuvent être l'occasion de conférences de presse. En cours d'année, ce fut le cas lors du dépôt du Mémoire *Parfaire un réseau de services de garde... essentiels au bien-être des enfants et des parents et de l'étude Famille-travail, Comment conciliez-vous? Enquête dans six entreprises*.

3.3.2 Assurer une présence aux diverses manifestations et activités du domaine familial (objectif 3)

Plusieurs prises de parole ont été réalisées en cours d'année, principalement par la présidente, au sujet de la question démographique et du désir d'enfant, de la conciliation famille-travail et de la situation économique des familles. Adaptées aux auditoires, ces allocutions sont autant d'occasions d'approfondir et de tisser des liens avec d'autres acteurs sociaux concernés par la famille.

Les principales allocutions:

Du 1^{er} avril au 15 décembre 2003 – M^{me} Nicole Boily, présidente

- Le 1^{er} avril, la présidente, était invitée à prendre la parole devant les représentants de l'organisme Le Pont entre les générations afin d'y apporter sa réflexion sur les rapports entre les générations et la façon dont les familles d'aujourd'hui réagissent aux changements sociaux de tous ordres.
- Le 23 mai, lors de la Conférence Nord-Amérique sur la famille, elle anima l'atelier « Du temps pour la famille: c'est l'affaire de tous ».
- Le 24 mai, dans le cadre du 30^e anniversaire du Conseil du statut de la femme, la présidente a participé à une table ronde portant sur la conciliation famille-travail où l'on posait la question suivante: *Quel équilibre arrive-t-on à y créer, entre les aspirations et les responsabilités?*
- Le 3 septembre, en conférence de presse, la présidente fit la présentation du Mémoire sur les services de garde intitulé *Parfaire un réseau de services de garde essentiel au bien-être des enfants et des parents*.
- Le 30 septembre, la présidente procéda au lancement d'une étude intitulée *Travail-famille: Comment conciliez-vous? Enquête dans six entreprises*.
- Le 4 octobre, la présidente prononça le discours d'ouverture du Congrès de Force jeunesse.
- Le 21 octobre, la présidente procéda au lancement de la brochure 15^e anniversaire du Conseil de la famille et de l'enfance intitulée *Une vision ouverte sur l'avenir*.

- Le 29 octobre, dans le cadre des dîners Centraide Québec sur la pauvreté, la présidente a prononcé un discours *Il n'y a pas d'enfants pauvres sans familles pauvres!*
- Le 31 octobre, dans le cadre du 7^e Symposium de recherche sur la famille, elle fit la présentation de l'enquête dans six entreprises intitulée *Famille-travail, comment conciliez-vous?*
- Le 2 décembre, dans le cadre des conférences La Presse/Radio-Canada sur la dénatalité, *Des enfants pour le Québec*, la conférence de la présidente s'intitulait *Quelle famille! Dans quelle galère élevons-nous nos enfants?*

Du 15 décembre 2003 au 31 mars 2004 – M^{me} Marguerite Blais, présidente

- M^{me} Marguerite Blais, en poste depuis le 15 décembre 2003 a rencontré pas moins d'une cinquantaine de représentantes et représentants d'organismes communautaires et dirigeants d'entreprises. Ces rencontres ont eu lieu entre le moment de son entrée en fonction et la fin de l'année financière pour ainsi établir des liens durables et développer un partenariat avec plusieurs groupes.
- Le 25 mars, la présidente participait à la Table nationale du Centre québécois de ressources à la petite enfance.

Demandes des médias Trois dossiers en particulier ont attiré l'attention des médias au cours de l'année, soit celui de la conciliation famille-travail, les services de garde et la dénatalité. Les deux présidentes ont accordées plusieurs entrevues à ces propos.

3.3.3 Accentuer l'accessibilité du Centre de documentation (objectif 4)

Fort de plus de 4 200 ouvrages spécialisés, le Centre de documentation puise aux meilleures sources et centralise des données et des informations trop souvent dispersées. Ouvert au public, il bénéficie essentiellement de la fréquentation de personnes à la recherche de références spécialisées sur la famille, spécialistes ou étudiants. L'engagement d'une nouvelle responsable, a permis de rétablir le rythme des acquisitions, d'envisager une mise à jour des documents et du système de classement et de projeter d'intégrer un meilleur usage des nouvelles technologies dans la gestion du Centre.

4. Application des lois, des politiques et des responsabilités administratives

Comme organisme gouvernemental, le Conseil doit se conformer aux prescriptions de certaines lois qui assurent le respect des droits des citoyens et la transparence des organisations. Il est à noter qu'en vertu de l'article 6 de la *Loi sur l'administration publique* (L.R.Q., c. A-6.01), le Conseil, dans la mesure où il n'administre pas de services directs à la population, n'a pas produit de déclaration de services aux citoyens.

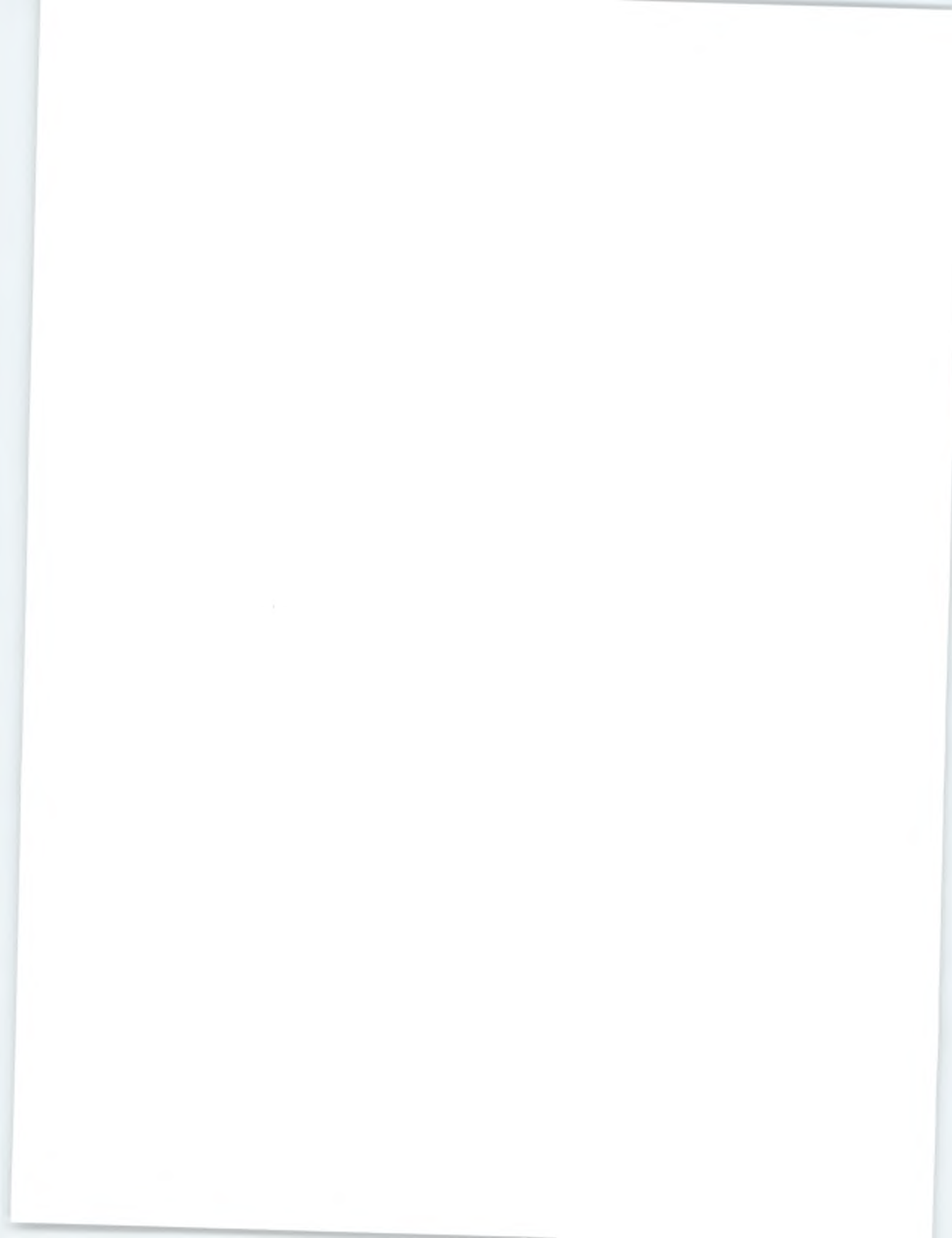
4.1 La Loi sur l'accès à l'information et sur la protection des renseignements personnels

Depuis plusieurs années, le Conseil est tenu de donner accès aux informations publiques qu'il peut produire; la diffusion de l'ensemble de ses publications et des documents administratifs répond à cette exigence. Une seule demande d'accès a été formulée en 2003-2004, à laquelle le Conseil a donné suite.

Le Conseil doit, comme organisme public, prendre toutes les dispositions nécessaires pour l'application de la Loi sur la protection des renseignements personnels. La secrétaire générale participe régulièrement aux activités organisées pour le réseau des responsables en matière de *Loi d'accès à l'information et de protection des renseignements personnels*. Les informations pertinentes concernant ce dossier sont transmises au personnel lors des réunions d'équipe.

4.2 L'éthique et la déontologie

Le personnel est sensibilisé aux questions d'éthique et de déontologie applicables à l'ensemble de la fonction publique. Pour leur part, les membres du Conseil s'engagent à respecter un code de déontologie dont on trouvera copie en annexe. Comme dans les années antérieures, aucun manquement à ce code n'a été signalé en 2002-2003.



Annexes – Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Code d'éthique et de déontologie

Des membres du Conseil de la famille et de l'enfance

Le 14 octobre 1999

Objet et champ d'application

1. Conformément au *Règlement sur l'éthique et la déontologie des administrateurs publics* (Décret 824-98 du 17 juin 1998¹), le présent code établit les principes d'éthique et les règles de déontologie des administrateurs publics membres du Conseil de la famille et de l'enfance.
2. Sont administrateurs publics, les membres du Conseil de la famille et de l'enfance : la personne titulaire de la présidence, les membres réguliers et le membre désigné par le ministre.

Principes d'éthique

3. Les membres du Conseil de la famille et de l'enfance sont nommés ou désignés pour conseiller le ministre responsable de la politique familiale sur toute question relative à la famille et à l'enfance. À ce titre, les membres du Conseil sont tenus d'exercer leurs fonctions dans l'intérêt public, en agissant de façon impartiale et objective, comme se doit toute personne qui participe à la réalisation de la mission de l'État.
4. Les règles de conduite énoncées dans le présent code ne peuvent à elles seules énumérer toutes les actions à privilégier ni décrire toutes les actions à éviter. Il appartient à chaque membre d'exercer ses fonctions au meilleur de ses aptitudes et de ses connaissances, avec diligence, assiduité et intégrité, avec honnêteté et discernement, dans le respect des lois, en fondant son comportement sur le principe du respect de l'intérêt public.

Règles de déontologie

- Discretion**
5. Les membres du Conseil sont tenus à la discrétion à l'égard des faits ou des renseignements dont ils prennent connaissance dans le cadre de leurs fonctions et sont tenus, à tout moment, de respecter le caractère confidentiel de l'information reçue à ce titre.

1 Édité en vertu de la Loi sur le ministère du Conseil exécutif (L.R.Q., c. M-30).

- Relations avec le public** 6. Seule la personne titulaire de la présidence peut agir ou parler au nom du Conseil et, dans certains cas et par délégation, la vice-présidente ou le vice-président ou d'autres membres expressément mandatés. Il est de tradition que les personnes autorisées à parler au nom du Conseil ne commentent pas l'actualité ni les déclarations ministérielles. Elles s'en tiennent à l'explication des positions du Conseil.
- Neutralité** 7. Les membres du Conseil doivent, dans l'exercice de leurs fonctions pour le Conseil, agir indépendamment de toute considération politique partisane et indépendamment de tout groupe de pression.
8. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit faire preuve de réserve dans la manifestation publique de ses opinions politiques.
- Activités politiques** 9. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, doit informer la secrétaire générale du Conseil exécutif avant de présenter sa candidature à une charge publique élective.
10. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État et dont le mandat est à durée déterminée, doit se démettre de ses fonctions si elle est élue et accepte son élection à une charge publique à temps plein.
- Conflits d'intérêt** 11. Les membres du Conseil doivent éviter de se placer, dans l'exercice de leurs fonctions, dans une situation de conflit réel, potentiel ou apparent, de quelque nature que ce soit, entre leurs intérêts personnels et l'intérêt public.
12. Les membres du Conseil ne peuvent utiliser à leur profit ou au profit de tiers l'information confidentielle, inédite ou privilégiée obtenue dans l'exercice de leurs fonctions, à moins d'y être expressément autorisés par le Conseil.
13. Pour éviter tout conflit d'intérêt, aucun contrat ni aucune autre forme de contribution financière ne peuvent être accordés par le Conseil dans le but d'obtenir les services de ses membres, à l'exception, dans le cas de la personne titulaire de la présidence, de la rémunération à laquelle elle a droit dans le cadre de ses fonctions.
14. Les membres du Conseil ne peuvent solliciter ou accepter une faveur ou un avantage indu pour eux-mêmes ou un tiers.
15. La personne titulaire de la présidence, en tant qu'administratrice d'État, ne peut, sous peine de révocation, avoir un intérêt direct ou indirect dans une entreprise ou une association dont la nature des activités met en conflit ses intérêts personnels et les devoirs de ses fonctions.
16. Tout autre membre du Conseil qui a un intérêt direct ou indirect dans un organisme, une entreprise ou une association qui met en conflit son intérêt personnel et celui du Conseil doit, sous peine de révocation, déclarer par écrit cet intérêt au président ou à la présidente du Conseil et, le cas échéant, s'absenter des réunions au moment où un sujet à l'ordre du jour risque de le placer en situation de conflit d'intérêt.
- Exclusivité de service** 17. La personne titulaire de la présidence, si elle est à temps plein, doit exercer ses fonctions de façon exclusive, sauf si l'autorité qui l'a nommée l'assigne aussi à d'autres fonctions.

- L'après-mandat* 18. Il est interdit aux membres du Conseil, après avoir terminé leur mandat, de divulguer une information confidentielle obtenue dans l'exercice de leurs fonctions au Conseil ou d'utiliser à leur profit ou pour un tiers de l'information non disponible au public obtenue dans le cadre de ces fonctions.

Mesures d'application

19. En cas de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente pour agir est le secrétaire général associé responsable des emplois supérieurs au ministère du Conseil exécutif.
20. La présidente ou le président du Conseil est responsable de la mise en œuvre et de l'application du présent code. Elle ou il doit s'assurer du respect par tous les membres des principes d'éthique et des règles de déontologie qui y sont énoncés et informer l'autorité compétente des cas de manquement.
21. Les membres visés par une allégation de manquement aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code peuvent être relevés provisoirement de leurs fonctions par l'autorité compétente, afin de permettre la prise d'une décision appropriée dans le cas d'une situation urgente ou dans un cas présumé de faute grave.
22. L'autorité compétente fait part au membre concerné du manquement reproché ainsi que de la sanction qui peut lui être imposée et informe ce dernier qu'il peut, dans les sept jours, lui fournir ses observations et, s'il le demande, être entendu sur le sujet.
23. Sur conclusion que le membre du Conseil a contrevenu aux principes d'éthique et aux règles de déontologie du présent code, l'autorité compétente lui impose une sanction.
24. La sanction imposée est soit la réprimande, soit la suspension sans rémunération d'une durée maximale de trois mois si le membre en cause est administrateur d'État, à temps plein ou à temps partiel, soit la révocation. Toute sanction imposée doit être écrite et motivée.

DÉCLARATION CONCERNANT LA CONNAISSANCE DES PRINCIPES D'ÉTHIQUE ET DES RÈGLES DE DÉONTOLOGIE

Je déclare avoir pris connaissance du Code d'éthique et de déontologie des membres du Conseil de la famille et de l'enfance et m'engage à m'y conformer.

Date : _____

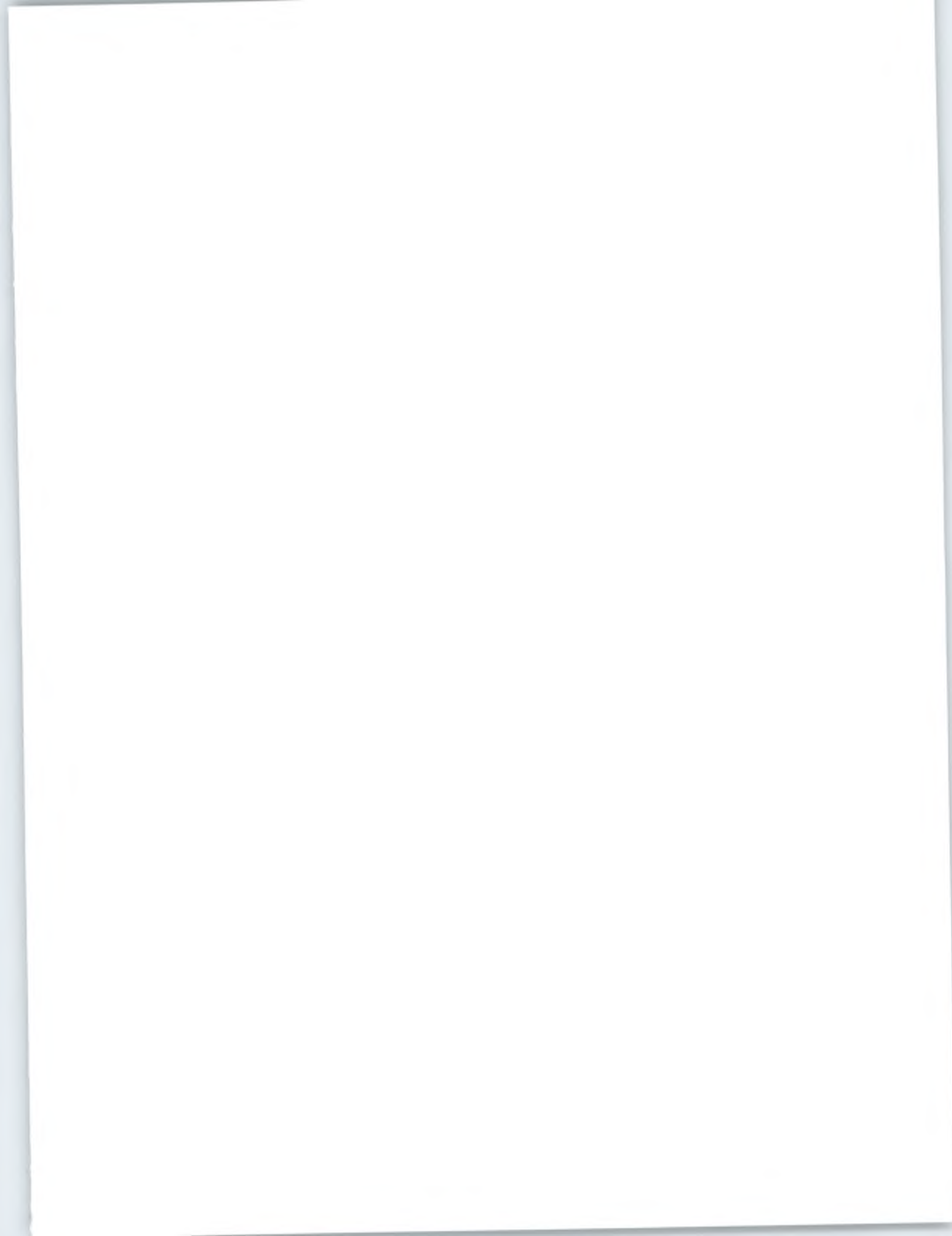
Nom (en lettres moulées) : _____

Signature : _____

Les publications du Conseil en 2003-2004

- *Les Parents au quotidien*: Guide de consultation, Avril 2003
- *L'allègement du processus judiciaire en matière familiale: Mieux soutenir les parents et les enfants lors des contentieux familiaux*: Avis, Juin 2003
- *Parfaire un réseau de services de garde... essentiels au bien-être des enfants et des parents*: Mémoire, Août 2003
- *Forum sur le soutien économique aux familles, oui, mais comment?* Programme, Septembre 2003
- *Famille-travail, comment conciliez-vous? Enquête dans six entreprises*: Étude, Septembre 2003
- *Famille-travail, comment conciliez-vous? Enquête dans six entreprises*: Dépliant et fiches, septembre 2003
- *Le Rapport annuel de gestion 2002-2003 du Conseil de la famille et de l'enfance*, Octobre 2003
- *Une vision ouverte sur l'avenir et sur le monde*: Brochure 15^e anniversaire du Conseil de la famille et de l'enfance, Novembre 2003
- *Forum sur le Soutien économique aux familles, oui, mais comment?* Cahier du participant, Novembre 2003
- *Les parents au quotidien*: Rapport sur la situation et les besoins des familles et des enfants, Avril 2004
- *Vieillesse et santé fragile: un choc pour la famille?* Avis, Mars 2004

L'ensemble des publications du Conseil de la famille et de l'enfance est accessible sur son site Internet : <http://www.cfe.gouv.qc.ca/>



Conseil de la famille
et de l'enfance

Québec

